



Commune de ROQUEFIXADE

## COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 08 octobre 2022

Membres en exercice :

9

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation:

*L'an deux mille vingt-deux et le huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER*

**Présents :** Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:**

### Objet: PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LA COMMUNE DE MONTFERRIER ANNÉE 2021-2022

Délibération n°: DE\_2022\_049

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par la Commune de Montferrier en vue de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs Communes. La participation de la Commune s'établit à 1 000.00 € par enfant pour l'année 2021-2022. Ce qui fait un total de 4 000.00 € de participation.

#### Liste des enfants scolarisés à Montferrier :

Nom et Prénom	Section	Coût par enfant
BOSSUET Léa	CM1	1 000.00 €
CHABRAND-BINOT Loiza	CM1	1 000.00 €
ALLABERT Simon	CM2	1 000.00 €
ARABEYRE Typhaine	CM2	1 000.00 €

**Soit la somme total de 4 000.00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** la proposition de convention établie par la Commune de Montferrier concernant les frais de scolarité pour l'année scolaire 2021-2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/10/2022 009-210902490-20221008-DE 2022 049-DE

